Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-D2025_132-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 9 octobre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Maryline LAIR donne pouvoir à Nicolas TEXIER
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Michèle MOTEL
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 30 Pouvoirs : 6 Absents excusés : 16	Délibération n°2025-06-132 Fonds de concours Petites communes 2025- 2026- Commune de BOVEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-D2025_132-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-11-236 en date du 5 décembre 2018 approuvant la politique de fonds de concours aux petites communes de VHBC ;

Vu la délibération n°2024-04-061 du 27 juin 2024 actant la prolongation du fonds de concours aux petites communes pour les années 2025 et 2026 ;

La commune de BOVEL sollicite les fonds de concours petites communes au titre des années 2025 et 2026 :

- Au titre de 2025, pour le financement de travaux de voirie communale du lotissement de la Gréette. Le plan de financement est le suivant :

dépenses HT		recettes HT		% des dép.	
Travaux de voirie du lotissement de la Gréette gros oeuvre	48 379,85 €	VHBC - FdC 2025 "petites communes"	16 000,00 €	26,8%	100,0%
		Autofinancement	43 680,15 €	73,2%	
Plantation finition	6 763,50 €				
Clôture	4 536,80 €				
TOTAL DEPENSES HT	**59 680,15 €**	**TOTAL RECETTES HT**	**59 680,15 €**		

- Au titre de 2026, pour le financement de travaux de réserves incendies et étanchéité d'un mur extérieur de l'école. Le plan de financement est le suivant :

dépenses HT		recettes HT		% des dép.	
RESERVE INCENDIE Curage	48 379,85 €	VHBC - FdC 2026 "petites communes"	16 000,00 €	19,6%	100,0%
		DETR (réserve incendie)	12 000,00 €	14,7%	
RESERVE INCENDIE Poteau d'aspiration réserve	26 750,00 €	Autofinancement	53 513,38 €	65,6%	
Ecole Etanchéité mur ecole	6 383,53 €				
TOTAL DEPENSES HT	**81 513,38 €**	**TOTAL RECETTES HT**	**81 513,38 €**		

Avis de la Commission : favorable le 13 novembre 2025
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer à la commune de Bovel un fonds de concours de 16 000 euros au titre du dispositif fonds de concours petites communes de 2025 pour le financement de travaux de voirie ;**

- **D'attribuer à la commune de Bovel un fonds de concours de 16 000 euros au titre du dispositif fonds de concours petites communes de 2026 pour le financement de travaux liés à la réserve incendie et d'étanchéité du mur de l'école ;**

- **D'autoriser le versement des fonds de concours dès réception des dossiers complets et des pièces justificatives nécessaires.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,